

ÉCONOMIE & MIGRATIONS

FLUX MIGRATOIRES
UN PEU D'HISTOIRE

LES FAITS ET LES CHIFFRES
LA FRANCE PAR
RAPPORT À L'UE

IMMIGRATIONS
ET CRÉATION
DE RICHESSES

FINANCEMENT
L'AIDE PUBLIQUE AU
DÉVELOPPEMENT



SOMMAIRE

2024

04 INTRODUCTION

06 LA MIGRATION

Une question de droit avant d'être une question économique

08 FLUX MIGRATOIRES

Le capitalisme engendrant pauvreté guerre et destruction croissante des écosystèmes, les flux migratoires vont se faire croissants

10 LES FAITS ET LES CHIFFRES

Où vivent les immigrés ?

14 IMMIGRATIONS ET CRÉATION DE RICHESSES

Les migrants produisent des richesses

22 IMMIGRATIONS ET PARTAGE DES RICHESSES

Pour un autre rapport de production et un autre partage des richesses

26

L'INTERNATIONALISME CONTRE LE RACISME

La question de la dette et de l'aide au développement



ÉDITO

Le 19 décembre 2023, la loi “immigration” a été adoptée avec l’extrême droite. Cette énième loi “immigration” met en place un système entraînant une grave précarisation du droit au séjour et permet une criminalisation du statut d’immigrant.

En effet, le contenu de la loi reprend les principales propositions de l’extrême droite et remet en cause certains de nos principes républicains : Elle instaure donc un durcissement général de la loi sur l’immigration en France comme : la suppression des protections contre l’expulsion pour certains étrangers, fichage des mineurs non accompagnés délinquants, l’allongement de la durée d’assignation à résidence des étrangers. Sans la censure du conseil constitutionnel, la loi aurait aussi remis en cause le droit du sol, prévu un principe de préférence pour certaines aides sociales, ou encore mis en place une caution pour les étudiants étrangers.

Faces aux discours xénophobes qui permettent l’adoption de telles mesures, nous devons rétablir quelques vérités.

La migration est une question de droit et d’égalité des droits, notre combat internationaliste vise à faire en sorte que la liberté d’installation soit une réalité. Cette liberté passe par l’amélioration des conditions d’accueil, mais aussi par l’amélioration des conditions de vie dans les pays de départ qui ne doivent pas être perçus comme des réservoirs de main d’œuvre pour les pays les plus riches.

Le capitalisme par les crises multiples qu’il provoque (misère, guerre, catastrophe écologique) engendre des flux migratoires croissants. Il profite aussi de ces flux pour disposer d’une main d’œuvre sans droits pour augmenter l’exploitation. Comme tous les travailleurs, les migrants produisent des richesses là où ils se trouvent. Les pénuries (logement, écoles, hôpitaux...) mises en avant pour justifier les mesures xénophobes ont été créées par des décisions politiques prises depuis des décennies afin de baisser les dépenses sociales au profit des plus riches. La vérité c’est aussi rappeler que les migrants arrivant en France sont diplômés, et que la France n’accueille pas davantage de travailleurs migrants que les autres pays européens.

La vérité de la politique migratoire de l’UE c’est l’agence Frontex, dont le directeur de 2015 à 2022, (qui avait fini par démissionner alors qu’il était visé par une enquête disciplinaire) est candidat aux élections européennes pour le RN. Le combat contre les idées xénophobes et racistes est essentiel, on ne peut pas défendre les droits des travailleur.e.s sans défendre les droits de tout.e.s les travailleur.e.s où qu’ils se trouvent et d’où qu’ils viennent.

INTRODUCTION

281 millions de migrants sur la planète dont 43% vivent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La migration contribue au développement économique mondial et à la réduction de la pauvreté. Les migrants apportent compétences, dynamisme démographique et renforcent ainsi les économies des pays de destination confrontés à une population vieillissante et une main d'œuvre réduite dans les secteurs d'activité de première nécessité (entretien, services à la personne...). En outre, les migrants travailleurs augmentent les ressources budgétaires des pays qui les accueillent notamment par leurs impôts, cotisations et leur consommation. Au contraire, les pays de départ sont privés d'une population jeune et active et souffre de la fuite d'une force de travail même si les migrants constituent souvent un soutien vital pour les collectivités qu'ils quittent voire "une bouée de sauvetage" pour leurs familles.

Néanmoins, les pays de destination doivent faire face aux difficultés d'accueil et d'insertion lors de l'arrivée de migrants qui peuvent être victimes de l'hostilité des populations locales: celles-ci pouvant ressentir une méfiance voire une réaction de rejet à l'égard de personnes susceptibles de les concurrencer pour l'accès à l'emploi, aux prestations sociales et aux biens et services de première nécessité (santé, éducation, logement). Dans ces conditions, il convient d'établir un programme pour mieux accueillir la migration

dans les pays de destination et de transit et de proposer des mesures susceptibles d'ouvrir des perspectives économiques et sociales bénéfiques à l'ensemble des pays concernés par la migration y compris les pays d'origine.

La migration est un phénomène attaché à la liberté la plus ancienne, celle d'aller et venir. Pendant de très longues périodes, elle a été la définition même de la liberté : l'esclave n'était pas libre de quitter la maison de son maître et le serf n'était pas libre parce qu'il ne pouvait quitter le domaine de son seigneur. C'est pourquoi la possibilité de migrer est un droit fondamental qui ne doit pas concerner les seuls ressortissants des pays riches. La xénophobie, la peur de l'étranger, de l'autre, donne une configuration particulière aux débats sur l'immigration. Celle-ci est présentée comme un problème. La hausse du chômage, la précarité, l'insécurité, bref tous les maux ou presque auraient un lien direct ou indirect avec le fait que les immigrés seraient venus

prendre la place des nationaux. Le discours xénophobe s'appuie sur des mythes et des affirmations infondées.

Les ambiguïtés des politiques publiques augmentent la confusion et ne favorisent pas une approche constructive du phénomène. L'ouverture du débat sur les perspectives démographiques, dans une Europe vieillissante, ajoute une nouvelle dimension. Se développe «en même temps» un nouveau discours qui certes considère l'immigration comme solution, mais comme un simple vivier de main-d'œuvre au service des intérêts économiques du capital du pays d'accueil.

A cause de cette confusion, les questions migratoires sont souvent présentées comme des phénomènes conflictuels mettant en opposition, in fine, les deux bouts de la chaîne : les pays d'origine et les pays d'accueil. De plus, la place de l'individu, de l'être humain déraciné, est sinon oubliée au moins très peu abordée.

“

**281 MILLIONS DE
MIGRANTS SUR
LA PLANÈTE**





LA MIGRATION

UNE QUESTION DE DROIT AVANT D'ÊTRE UNE QUESTION ÉCONOMIQUE

Rappelons que la migration est un droit fondamental garanti par la déclaration universelle des droits humains qu'il importe de défendre : article 13 : "Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays."

Ce droit fondamental à la libre circulation tant au sein qu'à l'extérieur des pays est trop rarement respecté. Les pays doivent s'organiser pour accueillir dignement les personnes qui font le choix de migrer. Migrer ne doit pas se faire au péril de sa vie. Au moins 8 565 personnes sont

mortes sur les routes migratoires à travers le monde en 2023, année la plus meurtrière de la décennie, selon les données recueillies par le Projet Migrants disparus de l'ONU.

La CGT condamne tout usage des raisons des migrations pour trier ce qui serait un bon ou un mauvais migrant. Trop souvent, les migrants politiques (les réfugiés) sont distingués des migrants dits économiques. Les premiers auraient droit à un accueil digne quand les seconds auraient fait le choix de migrer ce qui autoriserait les pays d'accueil à les renvoyer ou à entraver leur droit à la libre circulation. La CGT s'oppose à de telles distinctions. Tous les migrant-e-s ont droit à voyager en

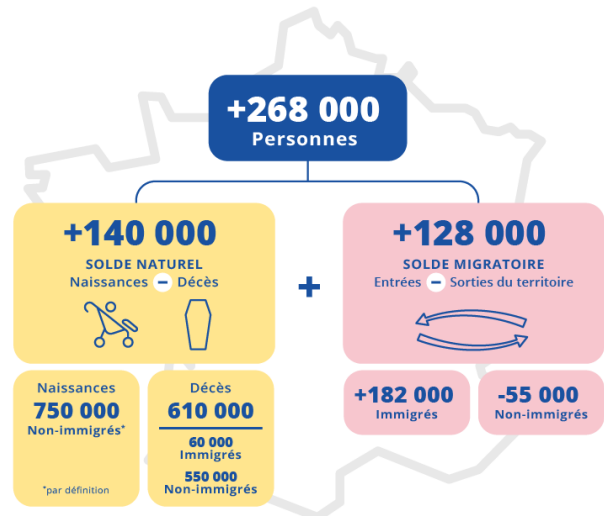
sécurité et à un accueil digne. Finalement, il importe de rappeler que celles et ceux qui dénoncent la liberté de circulation en France, souvent issus des rangs de la droite et de l'extrême droite, jouissent d'une liberté quasi totale de circulation et d'installation dans le monde. En effet, la nationalité française permet de s'installer temporairement ou définitivement dans presque tous les pays du monde. L'internationalisme de la CGT est incompatible avec de telles distinctions selon les nationalités. Peu importe la nationalité, chacun doit pouvoir circuler et s'installer dans la région du monde de son choix.



FLUX MIGRATOIRES :

Un nombre d'entrées encore en retrait en 2021 par rapport 2019

EN 2019, LA POPULATION AUGMENTE DE 268 000 PERSONNES



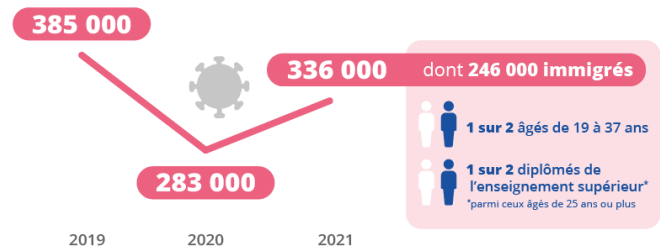
Évolution entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020 de la population vivant en France

Immigrés : personnes nées étrangères à l'étranger

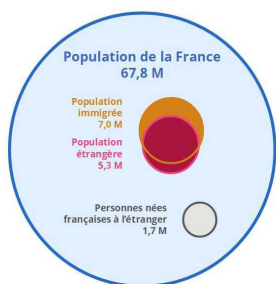
Non-immigrés : personnes nées en France, ou nées Françaises à l'étranger

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FRANCE AUGMENTE EN 2021

mais reste inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire

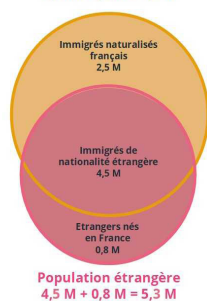


Personnes entrées en France en 2019, 2020 et 2021



Source INSEE

Population immigrée
2,5 M + 4,5 M = 7,0 M



DÉCOMPOSITION DE LA POPULATION VIVANT EN FRANCE SELON LE LIEU DE NAISSANCE ET LA NATIONALITÉ EN 2022

Note : données provisoires, issues d'estimations avancées de la population.

Lecture : en 2022, 4 526 000 immigrants de nationalité étrangère vivent en France..

Source : Insee, estimations de population.

SUR LES 15 DERNIÈRES ANNÉES, LA PART DES EUROPÉENS ET CELLE DES FEMMES PARMIS LES NOUVEAUX IMMIGRÉS DIMINUENT



Europe

-12 pts par rapport à 2006
principalement pour les pays hors Espagne, Italie, Portugal



Femmes

-3 pts par rapport à 2006-2014

Part parmi les immigrants entrés en France (hors Mayotte en 2006-2013)

Source INSEE



FLUX MIGRATOIRES

LE CAPITALISME
ENGENDRANT PAUVRETÉ,
GUERRE ET DESTRUCTION
CROISSANTE DES
ÉCOSYSTÈMES : LES FLUX
MIGRATOIRES VONT SE
FAIRE CROISSANTS

Le capitalisme a toujours été synonyme de flux migratoires, parfois souhaités, le plus souvent contraints. L'exode rural est une des conséquences de l'organisation capitaliste des territoires. La colonisation de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie par les Européens est à la fois un des moments fondateurs du capitalisme contemporain et un phénomène migratoire. Depuis, la division internationale du travail impulsée par les capitalistes a généré un enrichissement des économies occidentales et un appauvrissement relatif des pays du Sud.

Régulièrement, lorsque les États en éprouvent le besoin pour des raisons internes, ils organisent des migrations. Cela a été le cas du gouvernement français après la seconde guerre mondiale.

Finalement, le capitalisme, en détruisant de plus en plus d'écosystèmes (guerres, déforestations, montée des eaux...) et en dérégulant le climat est en train de rendre impropre à la vie humaine de plus en plus de zones du monde.

Le changement climatique aggrave les facteurs économiques de la migration. L'habitabilité de

régions entières dans des zones aussi diverses que le Sahel, le Bangladesh, le delta du Mékong et les petits pays insulaires est déjà menacée (sécheresse, inondations...).

Par ailleurs les réfugiés climatiques et/ou économiques et/ou résultant de conflits armés (Ukraine, Syrie...) comportent un nombre important de personnes vulnérables (41% d'enfants) même s'ils ne constituent qu'une partie des migrants et que la migration ne saurait être appréhendée uniquement sous cet aspect. Le nombre de migrants global



et en particulier de migrants climatiques va ainsi aller croissant durant les décennies à venir. Toute politique qui vise à stopper les migrant-e-s lors de leur voyage revient donc à condamner à mort des milliers, pour ne pas dire des dizaines de milliers de personnes chaque année. Faire respecter le droit de pouvoir s'installer dans le pays de son choix est une question de vie ou de mort pour de plus en plus de gens sur la planète

La CGT prendra sa part dans la conquête effective de ce droit.

UN PEU D'HISTOIRE

Le PIB mondial est estimé à 100.000 milliards de dollars américains en 2023 par le Fonds monétaire international, soit un PIB moyen par habitant de 12.000 \$.

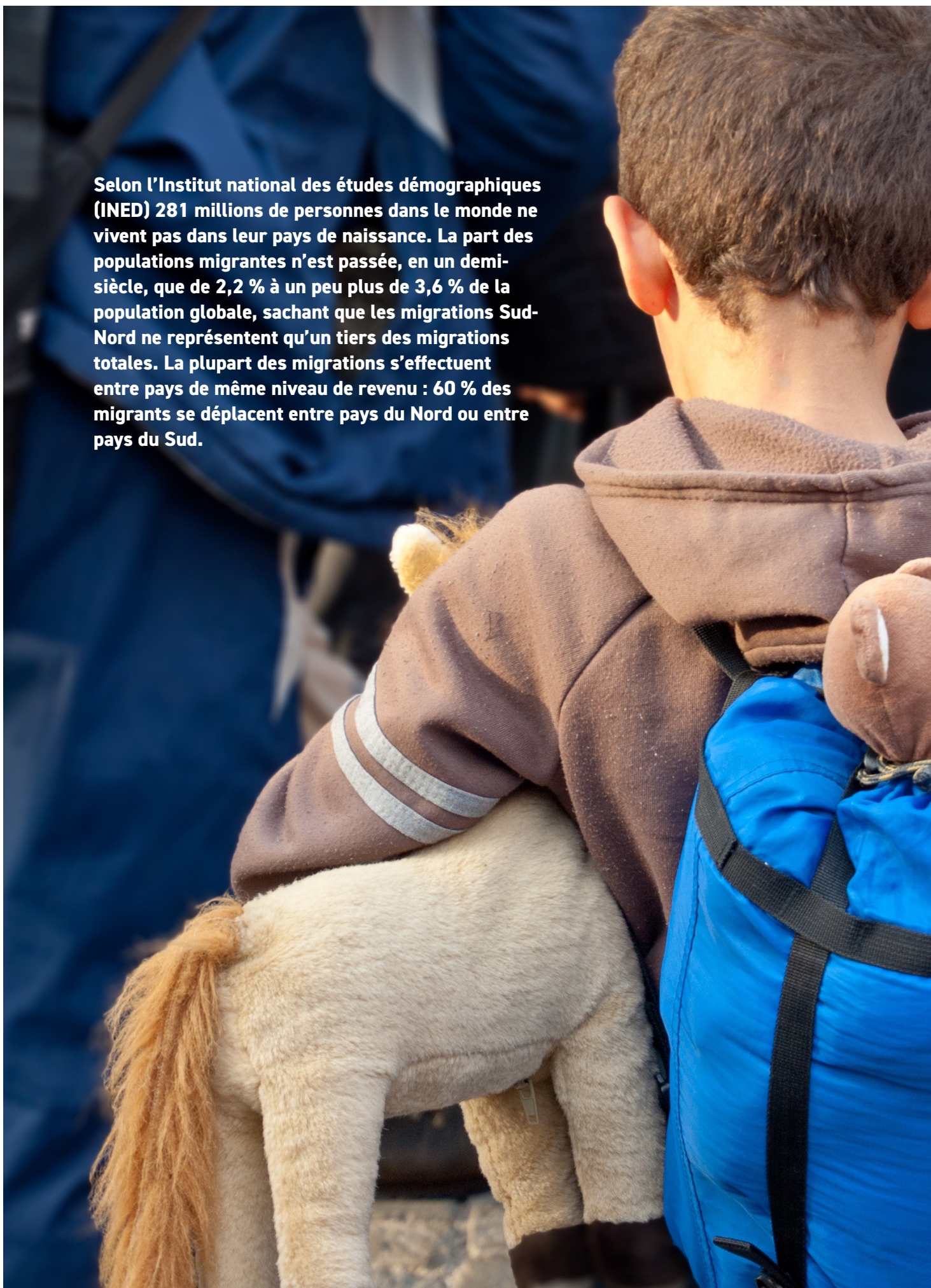
Cependant cette moyenne mondiale par habitant occulte en réalité une grande inégalité de revenus entre pays, Près d'une personne sur deux dans le monde vit aujourd'hui avec moins de 6,50 dollars par jour.

« On ne peut sérieusement comprendre l'histoire des flux migratoires sans prendre en compte les logiques d'exploitations capitalistes. La révolution industrielle consacre une double domination économique. Une domination nationale via l'exploitation de la force de travail. Une domination internationale via le pillage des pays dits du Sud par les pays du Nord, par le biais du colonialisme, du libre-échange ou de l'échange inégal additionné à l'impérialisme des firmes multinationales.

La conséquence immédiate est que le PIB mondial par habitant a été multiplié par 15 en l'espace de deux siècles. Mais parallèlement, alors qu'une dynamique de réduction des inégalités internes s'engage au niveau des nations dites développées au cours du XXe siècle, par exemple en France durant les « trente glorieuses » (1945-1975), on assiste à un creusement exceptionnel des niveaux de vie au niveau international.

En ce XXIe siècle, Le ralentissement durable de la croissance en Europe fait que les écarts de niveau de développement en termes de PIB par habitant commencent à se réduire entre le Nord et Sud. Cependant d'autres inégalités se creusent à l'intérieur des frontières, au Sud comme au Nord, une dynamique de polarisation sociale s'est engagée ces dernières décennies. Au Sud, avec l'accélération de la croissance des économies émergentes, les fruits ont été essentiellement accaparés par des minorités possédantes en collusion d'intérêts avec les firmes transnationales et une certaine caste politique dans les pays riches plus ou moins complice des régimes dictatoriaux. Au Nord, avec le triomphe du néolibéralisme et du capitalisme financiarisé qui ont permis de faire supporter sur les travailleurs les moins qualifiés et les classes dites moyennes, l'essentiel du poids du ralentissement durable de la croissance économique, via le chômage de masse, la précarisation de l'emploi et les baisses d'impôts et prélèvements sociaux qui ont plus largement profité aux plus riches ». (Article 2012 de Yves Besançon économiste à l'Insee).

Selon l'Institut national des études démographiques (INED) 281 millions de personnes dans le monde ne vivent pas dans leur pays de naissance. La part des populations migrantes n'est passée, en un demi-siècle, que de 2,2 % à un peu plus de 3,6 % de la population globale, sachant que les migrations Sud-Nord ne représentent qu'un tiers des migrations totales. La plupart des migrations s'effectuent entre pays de même niveau de revenu : 60 % des migrants se déplacent entre pays du Nord ou entre pays du Sud.



LA MIGRATION

LES FAITS ET LES CHIFFRES

OÙ VIVENT LES IMMIGRÉS ?

Les immigrés sont essentiellement citadins. En France, 38 % des immigrés habitent dans l'aire urbaine de Paris. La concentration géographique des populations immigrées évolue peu au fil des années. La répartition territoriale de la population immigrée est le résultat de plusieurs vagues d'immigration et les immigrés arrivés en France depuis moins de cinq ans s'installent dans les lieux où résident déjà les immigrés des vagues plus anciennes.

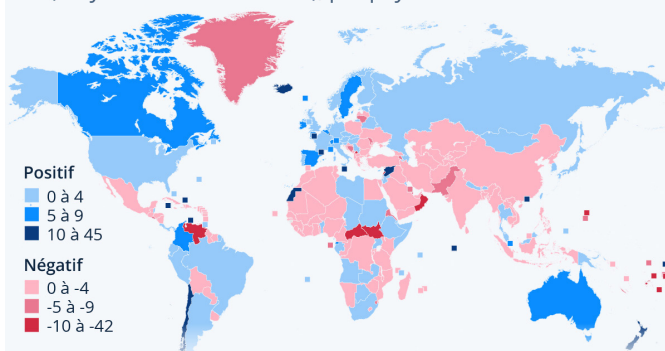
Il existe des pays d'origine et de destination à tous les niveaux de revenu et de nombreux pays sont les deux à la fois à l'instar du Mexique, du Nigéria et du Royaume-Uni.

La migration à l'échelle mondiale a augmenté plus de trois fois plus vite que la population dans les pays à revenu élevé et seulement deux fois moins vite dans les pays à faible revenu.

Contrairement à une idée fausse, développée notamment par l'extrême droite, les immigrés ne quittent pas leur terre d'origine pour venir s'installer directement dans les grandes villes et capitales des pays riches. L'immigration est un processus par étape : l'immigré quitte d'abord son village pour trouver un emploi dans les centres urbains de son pays. Plus tard, faute de trouver un emploi et s'il en a les moyens, il cherchera à aller plus loin, à commencer le plus souvent par les pays voisins.

Migrations : un aperçu des flux de population

Solde migratoire annuel net pour 1 000 habitants (moyenne de 2017 à 2021), par pays/territoire *



* Migrations forcées et volontaires. Valeurs moyennes pour certains regroupements d'États et territoires de l'archipel des Antilles.

Source : Division de la population des Nations Unies



LES FAITS ET LES CHIFFRES

COMMENT SE SITUE LA FRANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE ?

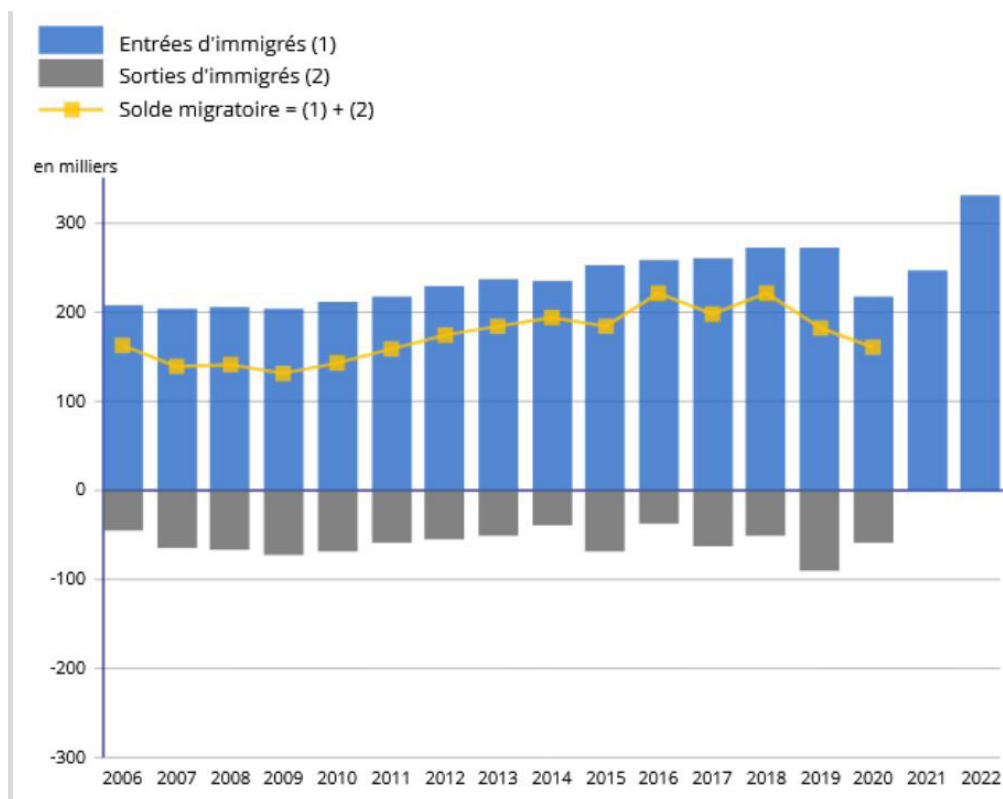
FLUX MIGRATOIRES DES IMMIGRÉS

Notes : estimation pour les entrées en 2020 à partir du nombre de primo-délivrances de titres de séjour ; données non disponibles en 2021 et 2022 pour les sorties d'immigrés et le solde migratoire.

Lecture : en 2020, 218 000 immigrés sont entrés en France et 58 000 en sont sortis. Au total, le solde migratoire des immigrés s'établit à + 160 000 personnes.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population, des flux d'entrées et de sorties.



En 2022, sur les 447 millions d'habitants de l'Union européenne, 38 millions (soit 8,5%) sont nées en dehors de l'UE. En 2022, la France compte 4,6 millions d'immigrés de nationalité étrangère, soit 7 % de la population, ce qui la situe autour de la moyenne européenne.

<https://worldmigrationreport.iom.int/wmr-2020-interactive/?lang=FR>
https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/statistics-migration-europe_fr

QUEL EST LE NIVEAU DE DIPLÔME DES IMMIGRÉS ARRIVÉS RÉCEMMENT EN FRANCE ?

Parmi les immigrés âgés de plus de 25 ans nombreuses et nombreux sont diplômés (un sur deux est diplômé du supérieur).

Diverses études portant sur la situation sociale qu'occupaient les migrants dans leur pays d'origine

avant leur départ, confirment qu'ils sont rarement au plus bas de l'échelle sociale et souvent au-dessus de la moyenne.

D'une manière générale, les migrants représentent par rapport aux non-migrants du pays d'origine une population plus instruite et dotée d'un minimum de ressources pour payer les frais de voyage et d'installation.

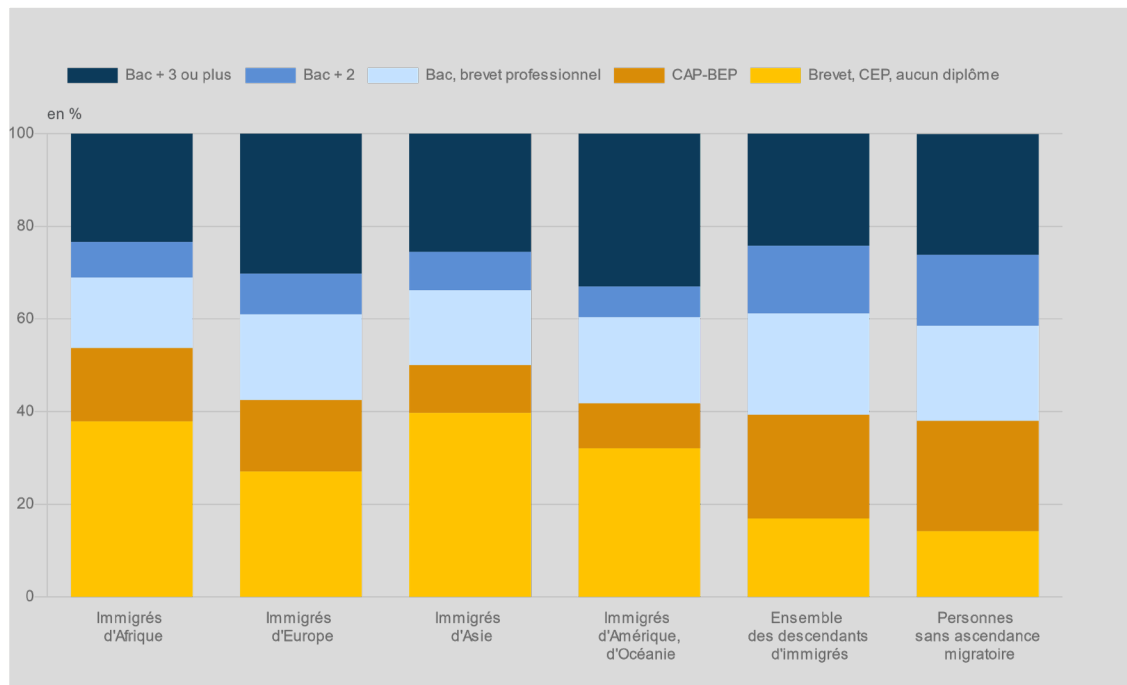
NIVEAU DE DIPLÔME DES IMMIGRÉS SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE EN 2022

Lecture : En 2022, 30,3 % des immigrés originaires d'Europe ont un diplôme supérieur à Bac + 2, contre 24,2 % des descendants d'immigrés et 26,1 % des personnes sans ascendance migratoire.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, déclarant avoir terminé leurs études ou n'avoir jamais fait d'études.

Source :

Insee, enquête Emploi.



RÉFUGIÉ.E.S CLIMATIQUES : DES CHIFFRES EN CONSTANTE AUGMENTATION

Les déplacements forcés liés aux changements climatiques ne sont plus ni une hypothèse ni une projection. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés calcule qu'en moyenne, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force, à cause de catastrophes telles que des inondations, des tempêtes, des incendies ou des températures extrêmes.

La situation risque d'empirer fortement. Aucune des projections proposées par les institutions compétentes ne diminue ce nombre. Au contraire, il augmente considérablement. Les projections présentent une progression qui va de 260 millions de réfugiés climatiques en 2030, jusqu'à 1,2 milliards en 2050.

Le changement climatique est de plus un multiplicateur de risques. Il est lié à des contextes de conflits ou tensions, qui provoquent de graves crises alimentaires ou humanitaires, elles-mêmes causes de déplacements forcés.

Pourtant, et malgré les évidences et les alertes, le statut de « réfugié climatique » n'existe que dans la réalité, dans les faits, puisqu'aucun accord de profondeur a été convenu internationalement qui permette de protéger ces réfugiés du XXI siècle.

DES IMPACTS DIVERS ET INÉGAUX : LES PAYS MOINS DÉVELOPPÉS SONT LES PLUS TOUCHÉS PAR LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les catastrophes qui provoquent des déplacements forcés se multiplient et sont de natures très variées. Elles sont directement responsables de millions de déplacements immédiats, comme les ouragans ou les tempêtes, mais aussi dans les causes sous-jacentes de famines, conflits ou violences qui provoquent à leur tour des nouveaux déplacements. Toutefois, les impacts actuels du dérèglement climatique ne sont pas les mêmes partout. Une nouvelle fois, ce sont les pays plus pauvres ou en développement qui sont les plus touchés par ces impacts et qui doivent donc faire face aux plus forts déplacements de populations. Ce sont aussi les pays qui sont historiquement les moins responsables du changement climatique. Entre 2008 et 2018, 7 des 10 pays les plus exposés à des déplacements internes dus à des phénomènes météorologiques extrêmes sont des petits États insulaires en développement.

Source Oxfam

Immigrations

ET CRÉATION DE RICHESSES

Une approche purement comptable consistant à analyser, en termes monétaires, les coûts et les bénéfices de la présence des immigrés est critiquable car, les relations humaines devraient échapper à ce genre de calcul. Quoi qu'il en soit, même en termes comptables, aucune étude sérieuse ne permet d'affirmer que les immigrés coûtent chers aux pays d'accueil. Bien au contraire !

L'emploi est le principal déterminant de la situation fiscale nette des migrants, surtout dans les pays dotés de systèmes de protection sociale complets. Les différences dans la composition de la population des migrants selon la catégorie d'immigration (migration de travail, familiale, réfugiés) expliquent en grande partie la variabilité internationale de leur situation fiscale par rapport à celle des autochtones. L'âge des migrants influence aussi fortement leur situation fiscale nette.

Une étude de 2018 de trois chercheurs français au Centre National de Recherches Scientifiques (CNRS), contredit toutes les idées reçues selon lesquelles les migrants menaceraient l'emploi et les régimes de sécurité sociale des pays où ils s'installent. Sur une période allant de 1985 à 2015, elle démontre au contraire que les migrants contribuent de façon décisive à la richesse économique et culturelle des pays qui les accueillent. Les flux migratoires dans les pays européens sont un

véritable atout économique et non pas une charge.

Dans cette étude, le gain en termes de recettes fiscales a été supérieur au coût de la prise en charge des prestations versées aux immigrés. Par exemple, le flux de demandeurs d'asile n'a pas eu d'effet négatif sur les indicateurs économiques, bien au contraire ils ont commencé à avoir des effets positifs au bout de trois à cinq ans, lorsqu'une partie des demandeurs ont obtenu l'asile et/ou se sont intégrés dans la société.

Ainsi, les migrants et les réfugiés participent positivement à la vie économique et ne prennent pas le travail des nationaux. Pourquoi ? En premier lieu, les nouveaux migrants sont avant tout des consommateurs dont les besoins, pour être satisfaits, nécessitent de développer l'emploi. Ils participent ainsi à accroître la demande de biens de consommation et de logements. En second lieu, généralement, les effectifs des flux sont extrêmement faibles par rapport à la population active présente dans le pays. Enfin il existe une réelle relation de complémentarité plutôt que de substituabilité entre la main-d'œuvre immigrée

et la main-d'œuvre autochtone.

Il existe plusieurs marchés du travail séparés par des cloisons pratiquement étanches. Des secteurs comme le bâtiment, la restauration (cuisine et plonge), le nettoyage, la sécurité, sont largement occupés par des étrangers.

Comme nous pouvons le voir, les raisons objectives et positives d'intégrer les populations migrantes sont avérées et l'Europe vieillissante a besoin d'une population active renouvelée. Nos budgets fiscaux et sociaux ont besoin de ces actifs cotisants. En revanche, le régime de la clandestinité et de l'exploitation prive ces budgets de ces ressources. Régulariser la situation des migrants pourrait tarir à la source les réseaux de passeurs et mafieux de tous genres.

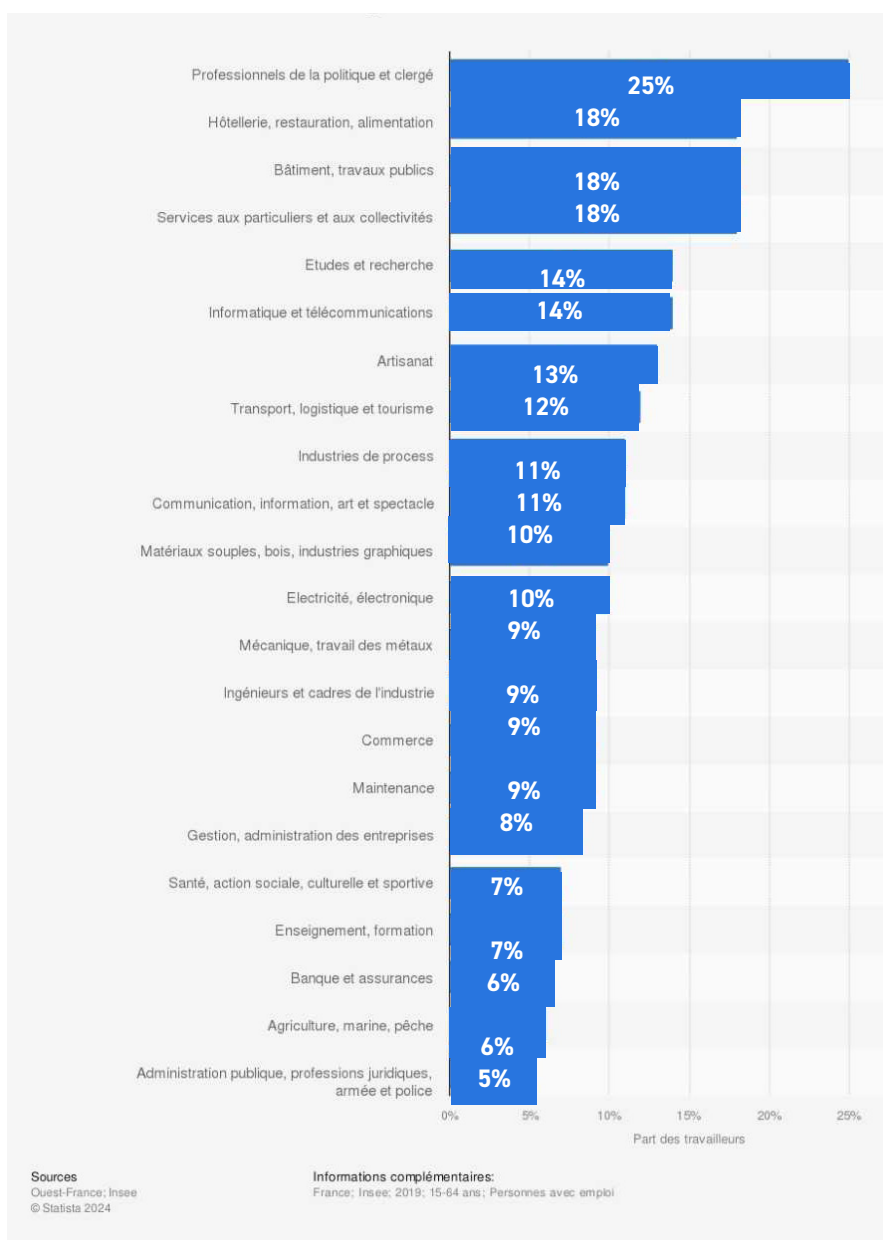


Ce sont les individus qui créent les richesses et c'est le capitalisme qui prive les individus de cette capacité à produire de la richesse. Dans une société saine, l'afflux de personnes serait toujours une richesse car on leur donnerait un travail et ils participeraient à la production de richesse.

LES MIGRANTS PRODUISENT DES RICHESSES

LES MIGRANTS ENRICHISSENT LES PAYS D'ACCUEIL

PART DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FRANCE EN 2019



La migration contribue au développement économique mondial. Les migrants apportent des compétences, un dynamisme démographique et renforcent ainsi les économies des pays de destination confrontés à une population vieillissante et une main d'œuvre réduite dans les secteurs d'activité de première nécessité (entretien, services à la personne...)

De nombreux pays à revenu intermédiaire, qui sont traditionnellement les principales sources de migration deviennent désormais demandeurs de travailleurs étrangers.

Les migrants travailleurs augmentent les ressources budgétaires des pays qui les accueillent notamment par leurs impôts et leurs consommations. Au contraire, les pays de départ sont privés d'une population jeune et active. Néanmoins, pour certains pays, les migrants constituent, par leurs envois d'argent, un soutien vital pour les collectivités qu'ils quittent.

Si l'on se focalise sur les pays d'accueil européen, les migrants contribuent positivement à la richesse produite. L'emploi est le principal déterminant de la situation fiscale nette des migrants, surtout dans les pays dotés de systèmes de protection sociale complets.

LES MIGRANTS NE CONCURRENCENT PAS LA MAIN D'ŒUVRE LOCALE



Un constat s'impose : les pays à revenu élevé ont une population vieillissante et le renouvellement des générations est de moins en moins assuré alors que les besoins en main d'œuvre sont accrus. Les pays à faible revenu connaissent un véritable boom démographique mais les jeunes intègrent la vie active sans les compétences recherchées sur le marché mondial de l'emploi alors que leurs pays sont dépourvus de possibilité de travail et de formation en raison de leur manque d'infrastructures.

Les pays riches notamment les pays de la zone Euro auront besoin de travailleurs étrangers pour soutenir leurs économies et assurer le bien-être de leurs citoyens : services à la personne, entretien des espaces publics, personnel qualifié dans les secteurs d'activité en souffrance, santé, hôpitaux, enseignement, hôtellerie...

“
**LES PAYS DE
LA ZONE EURO
AURONT BESOIN
DE TRAVAILLEURS
ÉTRANGERS POUR
ASSURER LE BIEN-
ÊTRE DE LEURS
CITOYENS**



Immigration

LES ENTREPRISES PROFITENT DE LA DIVISION INTERNATIONALE POUR AUGMENTER LE TAUX D'EXPLOITATION.

Les capitalistes ont besoin de travailleurs aux droits inégaux pour préserver leurs taux de profits et diviser les travailleurs. Ainsi, le durcissement des frontières partout dans le monde s'explique par la volonté des capitalistes de maintenir une division internationale du travail à leur seul profit, de plus en plus violente et inacceptable et une division du travail au sein des pays entre migrants et autochtones.



Les gouvernants mettent régulièrement en avant l'idée d'une "immigration choisie". Ce type de politique vise encore une fois à maintenir des travailleurs ayant des niveaux de droits différents en fonction des besoins du patronat. La loi immigration de décembre 2023 participe de cette logique. Elle durcit globalement les droits des migrants pour maintenir une main-d'œuvre disponible et exploitable pour certains secteurs tout en donnant à une minorité des droits partiels selon les besoins d'autres secteurs. Ce n'est pas la main-d'œuvre immigrée qui pèse sur la masse salariale, mais la règle de plus en plus universelle de la compétitivité, de la rentabilité, de la précarité et l'absence de mêmes droits pour tous et toutes. Si par le passé, les flux migratoires étaient surtout de nature économique et se formaient à partir de liens coloniaux et linguistiques, aujourd'hui, l'organisation systématique des migrations par les entreprises cherchant de la main-d'œuvre n'est plus le motif principal des flux migratoires. Ceci ne veut pas dire que les entreprises se désintéressent d'exploiter la main-d'œuvre immigrée. Mais ce sont plutôt les migrants qui, dans une logique individuelle de recherche de meilleures conditions de vie et de travail, prennent le risque de quitter leur pays d'origine. Cette modification n'est pas sans lien avec le changement de la stratégie globale des entreprises : de la même manière que celles-

ci ont pris l'habitude de reporter les risques sur les salariés au nom de la nécessité de s'adapter à la mondialisation (précarisation), les futurs immigrés sont aussi à leur tour appelés à assumer les risques liés à leur mouvement (se priver des liens familiaux, accepter les frais de voyage et d'installation, s'adapter à une autre culture,...).

Il s'agit, dans les deux cas, d'améliorer les performances des entreprises aux dépens des travailleurs. Cette approche utilitariste débouche sur le problème de la sélection des migrants. Des critères comme l'âge, la capacité à travailler, la qualification. Une telle approche est en fait synonyme d'un nouveau pillage de ces pays ; économiquement, elle correspond à une contribution financière des pays en développement aux pays d'accueil. A l'inverse pour la CGT, nous avons besoin de coopération, de convergences, d'échanges culturels et économiques. Les profonds changements dans lesquels les peuples et la planète sont engagés appellent à dépasser la mondialisation capitaliste et continuer à créer les convergences de luttes avec tous les travailleurs dans le monde. Cette union des forces progressistes, adossée à l'exigence du combat pour la paix et le désarmement, peut et doit être facteur de transformation sociale quel que soit le pays. Toute la CGT s'inscrit résolument dans cette bataille.

LA TRANSFORMATION DE L'EUROPE EN FORTERESSE AU PROFIT DES GRANDS GROUPES CAPITALISTES

LES MIGRATIONS DANS L'UE ATTEIGNENT UN SOMMET EN 2022

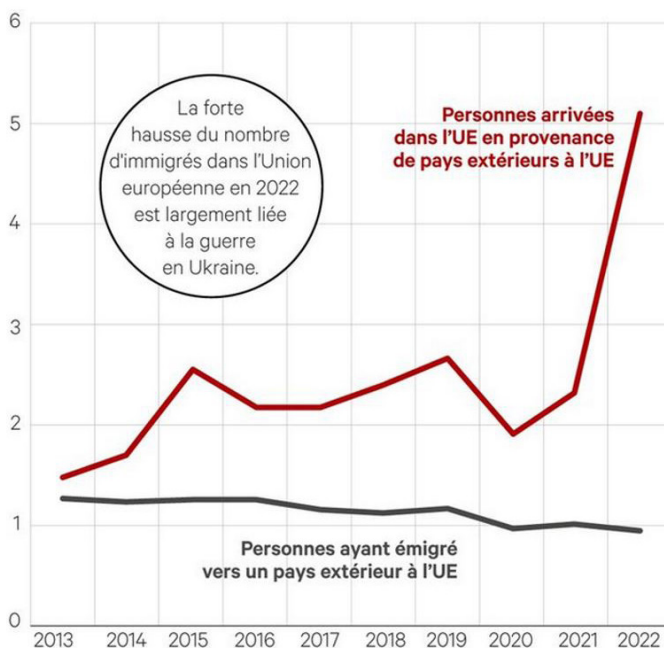
Face aux migrants, l'Europe se verrouille et externalise des frontières. Pour se faire, elle pratique en 4 actes (source du Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s GISTI). Cette externalisation permet que la France entérine, dans le cadre des accords européens, le non-respect du droit international.

En délocalisant : le contrôle de l'immigration se fait aujourd'hui dans les pays de départ. En effet, l'UE demande à ces États de retenir les migrants. Les frontières juridiques de l'UE sont ainsi très mouvantes et vont bien au-delà de ses frontières géographiques. Devant cet état de fait, les opinions publiques ne sont plus à même de connaître les conséquences de ces politiques. Si les demandeurs d'asile et autres migrants sont aujourd'hui moins nombreux autour de Calais ou dans les zones d'attente des aéroports français, leur nombre a augmenté aux nouvelles portes de l'Europe (Libye, Mauritanie, Ukraine). Leurs conditions de vie ont, dans le même temps, été rendues de plus en plus difficiles.

En sous-traitant : l'UE cherche au maximum à faire assumer par d'autres une partie de sa politique. Des États sont ainsi transformés en garde-frontières d'un territoire de l'UE. Par exemple, en juin 2018, le président du Conseil européen Donald Tusk a proposé aux dirigeants des pays de l'UE de réfléchir à des « plateformes de débarquement hors de l'Europe pour les migrants secourus en mer ». Ces rapports de donneurs d'ordre à exécutants ne sont pas seulement interétatiques, ils sont aussi entretenus avec certaines entreprises.

En privatisant : les sanctions aux transporteurs font qu'ils assument, officiellement ou non, une partie des prérogatives régaliennes en matière

En millions de personnes



SOURCE : EUROSTAT

de contrôle d'identité, ce qui n'est pas sans générer des abus souvent dramatiques.

En déresponsabilisant : il est aujourd'hui impossible de savoir quelles sont les normes de droit qui devraient organiser certaines situations, et quelles instances pourraient être poursuivies en cas de non-respect de ces normes. Ainsi, la Libye n'a pas signé la Convention de Genève sur le droit d'asile. Selon Amnesty International, les migrants interceptés en mer par les services « gardes côtes » libyens sont reconduits dans des camps de détention qui échappent à tous contrôles. Ils sont victimes « d'actes de torture, d'extorsion et de viol ». Cette violation des droits humains est rendue possible grâce aux accords entre l'UE et la Libye contre monnaies sonnantes et trébuchantes (centaines de millions d'euros).

“

DES ÉTATS SONT TRANSFORMÉS EN GARDE-FRONTIÈRES DE L'UE

FRONTEx

L'UE s'est dotée pour « se prémunir » de la supposée invasion de migrants d'une agence dénommée Frontex. Elle est opérationnelle depuis 2005 et le siège est basé à Varsovie. Elle a pour objectif « d'améliorer la gestion intégrée des frontières extérieures des États membres de l'UE ».

En 2019, un nouveau règlement européen, établi un plan de recrutement massif de garde-frontières pour atteindre un effectif de 10.000 à l'horizon 2027. Il est annoncé que Frontex analysera d'ici 2027, des plans de prises en main de la gestion des frontières extérieures de l'UE avec ses propres moyens navals et aéronavals.

L'agence coordonne les opérations aux frontières maritimes, terrestres et aéroportuaires avec l'appui des autorités de police, des garde-frontières et des douanes des États tiers.

Dans les grands aéroports européens, Frontex contrôle les migrants selon leur provenance et leur nationalité. Notamment ceux considérés par l'agence comme étant un « risque migratoire » potentiel. Frontex a le droit d'enregistrer des données personnelles sur les personnes interceptées.

Il s'agit d'une véritable arme au service de la politique migratoire d'une Europe forteresse qui agit comme une milice privée. Une des caractéristiques de cette agence est l'opacité dans laquelle elle opère. Alors que le contrôle aux frontières reste légalement de la responsabilité des États membres, cette agence est dotée d'une personnalité juridique propre. Ainsi, l'Agence peut signer des accords avec les États tiers et ce sans aucun contrôle du parlement européen.

Depuis la mise en place de l'agence, de nombreuses questions ont été soulevées quant à la compatibilité de son fonctionnement avec le respect des droits des migrants et notamment le droit d'asile. Il existe très peu d'accès à l'information sur les activités de l'Agence, et aucun contrôle indépendant permettant d'évaluer les conséquences des opérations de Frontex sur les droits de l'Homme. Et tant que la question fondamentale de la responsabilité n'est pas clarifiée, les violations des droits sont possibles en toute impunité. La CGT se bat pour obtenir une enquête des commissions parlementaires sur ces sujets.

Depuis 2007, la douane française a participé à plusieurs missions initiées par cette agence. C'est ainsi que les moyens maritimes et aéro-maritimes des services de Boulogne, Marseille, Corse, Nice et Bassens ont contribué à plusieurs de ces contrôles. En contrepartie, Frontex, s'est engagé, à financer des moyens navals et aéronavals pour la DGDDI.

La douane participe aussi depuis 2016 à des missions coordonnées avec d'autres forces européennes, aux frontières bulgares et gréco-turques. Là nous ne sommes plus sur du sauvetage (et rapatriement) en mer, mais sur des missions pour assister les autorités bulgares et grecques dans des procédures de réadmission vers la Turquie. La DGDDI a mis en place à l'époque une note de recherche de candidatures dans les effectifs douaniers pour exercer cette coopération.

Les États européens sous l'impulsion de Frontex ont considérablement augmenté les mesures d'expulsions et la création de « plateformes de débarquement » hors des frontières de l'Europe. Dans le même temps, nous assistons de plus en plus à un retour aux frontières intérieures de l'UE pour contrôler ces populations, par le renforcement des moyens sur la mission migratoire, en parallèle avec un déploiement policier, voire militaire sur ces zones.

La question de l'utilisation des frontières comme mode de domination de l'UE sur les pays qui collaborent à la surveillance est clairement posée. Y compris parce que le contrôle aux frontières est une réelle manne financière « officielle » mais aussi criminelle s'agissant de l'économie mafieuse de trafic de migrants. Depuis sa création, le financement de Frontex et le nombre des opérations menées sont en considérable augmentation. De 6 millions d'euros en 2006, son budget est passé à 843 millions d'euros en 2023.

En sous traitant aux garde-côtes Libyens la gestion des flux migratoires, l'État français se rend complice des atteintes aux droits humains dans les camps de transit de Libye.

La CGT dénonce cette crise humanitaire et milite pour la constitution d'une solution d'entraide des réfugiés en mer par une administration civile européenne en lieu et place des solutions militaires de Frontex. D'ailleurs la fédération des Finances et le collectif confédéral ont alerté les parlementaires nationaux et européens, des violations graves des droits humains des migrants et migrantes par des garde-frontières en Bulgarie, en Hongrie et en Grèce. Viols, maltraitements, extorsions, vols, expulsion de mineurs non accompagnés, utilisation de menottes ou des sédatifs, ce ne sont que quelques exemples de signalements faits à Frontex. Or, bien que ces garde-frontières

nationaux travaillent sous la coordination des agents de Frontex, parfois même sous la surveillance d'un agent de liaison dépêché sur place par l'Agence, celle-ci s'en est systématiquement lavé les mains.

Pour la CGT, ces politiques européennes menacent de nombreuses administrations de l'Etat en mer, à commencer par la direction des douanes françaises des garde-côtes, en charge aujourd'hui notamment du sauvetage en mer, du contrôle des normes de pêche, du contrôle des espaces maritimes protégés, de l'intervention en cas de pollution maritime ou de la lutte contre la fraude en embarcations maritimes.

En effet, nous nous alarmons de la transformation d'une partie de la DGDDI, en police migratoire. Ainsi, parmi les 19 axes stratégiques qui accompagnent le changement de la douane, il y a celui de « participer pleinement à la mission de contrôles migratoires ». Une mission qui selon la Direction générale « revêt un caractère majeur dans le contexte de protection de notre territoire ». L'administration des douanes prend à bras-le-corps cette nouvelle mission, répondant à une politique, qui, censée stopper la montée de l'extrême droite en France et en Europe, fait cause commune de leur fond de commerce, contre la libre circulation des hommes et femmes, souvent au péril de leur vie.

Les administrations françaises doivent retrouver leur pleine souveraineté et exercer les seules missions que le parlement leur donne sur le sauvetage en mer, la sauvegarde du littoral, la lutte contre la fraude et la surveillance des côtes françaises. Dans le cas du sauvetage en mer de personnes en danger dans les eaux territoriales par un pavillon de l'État, une « débarquement » dans un port national doit être prévue pour la gestion sanitaire et l'étude des demandes d'asile des personnes embarquées.

Nous demandons la non participation à des mesures de refoulement de populations vers des pays tiers et des lieux non sûrs pour les droits humains comme en Libye,

Mauritanie, etc., ce qui est un préalable à la gestion de ces opérations par/ou avec l'aide des services de la DGDDI.

Cela est contraire au droit d'asile et au droit international de la mer érigé par de nombreuses conventions internationales. Pour la CGT, l'État français doit utiliser ses moyens en mer pour garantir la vie de ces populations en les secourant et en examinant avec les moyens nécessaires, les situations individuelles de ces réfugiés dans les eaux territoriales et extra-territoriales. C'est le sens d'un appel humain à gérer ce qui est plus une crise humanitaire qu'une véritable crise migratoire. La CGT Douanes œuvre aussi à la reconnaissance d'un droit d'asile systématique des mineurs isolés recueillis sur les patrouilleurs de la DGDDI.

Les missions migratoires ne doivent pas nous détourner de nos prérogatives en matière de contrôles, à savoir le contrôle économique et fiscal des marchandises et des capitaux. La CGT Douanes est intervenue auprès de la direction générale, et a alerté la presse et les associations compétentes, ainsi que nos camarades grecs sur le sujet.

Pour la CGT dans son ensemble, nous ne pouvons nous satisfaire d'un monde globalisé qui met sur piédestal la circulation des marchandises et des capitaux et le contrôle systématique des citoyens et les travailleurs. Nous revendiquons notamment aux Finances :

- >>> Un service public fondé sur les principes d'égalité de traitement, de responsabilité et d'indépendance, respectueuse du droit international ;
- >>> Le respect des droits des personnes étrangères, des migrant.es, au sein de l'Union européenne, de l'espace Schengen, dans chaque Etat et, a fortiori, en France ;
- >>> Des frontières extérieures qui ne soient pas des zones de non-droit et d'irresponsabilité mais que les droits internationaux et européens y soient respectés ;
- >>> L'imposition d'un contrôle démocratique et transparent des missions que chaque Etat effectue pour le compte de Frontex ;
- >>> L'abrogation de la loi immigration et le maintien du droit du sol.

UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES

POUR UN AUTRE RAPPORT DE PRODUCTION ET UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES....

Ce sont les individus qui créent les richesses et c'est le capitalisme qui prive les individus de cette capacité à produire de la richesse. Dans une société saine, l'afflux de personnes serait toujours une richesse car on leur donnerait un travail et ils participeraient à la production.

La richesse mondiale inégalement répartie creuse les inégalités. Le PIB mondial est estimé à 100.000 milliards de dollars américains en 2023 par le Fonds monétaire international, soit un PIB moyen par habitant de 12.000\$. Cependant cette moyenne mondiale par habitant occulte en réalité une grande inégalité de revenus entre pays, Près d'une personne sur deux dans le monde vit aujourd'hui avec moins de 6,50 dollars par jour.

Il nous faut donc repenser notre modèle de développement essentiellement basé aujourd'hui sur la croissance effrénée et la compétition pour faire rimer production et croissance soutenable avec développement humain, amélioration des conditions de vie, accès aux soins, à la culture et préservation de la planète.

Ce modèle de développement ne peut être celui du « capitalisme vert » porté par les défenseurs du libre marché et de la libre

entreprise. Il s'agit donc de construire une véritable solidarité nationale et internationale pour que les pays ou régions les plus pauvres, dont les habitants sont poussés à l'exil et à la migration, ne se plient plus au bon vouloir des investisseurs publics ou privés mais trouvent en leur sein les voies et les moyens d'un développement respectueux des Hommes et de leurs environnements.



L'IDÉOLOGIE DOMINANTE EST AU SERVICE DES CLASSES DOMINANTES

Le racisme moderne est né de la nécessité pour les classes dominantes de justifier le commerce triangulaire, l'esclavage et la colonisation. Le racisme se perpétue aujourd'hui permettant aux classes dominantes de justifier la division internationale du travail, le pillage des économies du Sud et le maintien de droits inférieurs pour les migrants. Le véritable enjeu du racisme est donc le maintien de taux d'exploitation élevés.

Si les notions de guerre de civilisation ou d'insécurité culturelle reviennent à ce point au-devant de la scène, c'est d'abord parce que les impérialismes se font de plus en plus violents, que les guerres pour les territoires et les ressources sont de plus en plus intenses entre États capitalistes et qu'il faut donc accompagner ces regains de conflits de justifications idéologiques.

Ce besoin des classes dominantes à justifier leurs méfaits explique pourquoi malgré un apport économique positif des migrants en France et en Europe, ces derniers subissent un racisme important. Les idées d'extrême droite ne progressent que parce qu'elles servent les intérêts des classes capitalistes. Bolloré l'a bien compris et c'est pour ça qu'il est en train de construire un empire médiatique.

Lutter contre les idées racistes et prôner l'égalité des droits pour toutes et tous, peu importe la nationalité est donc une nécessité absolue si l'on veut lutter contre les capitalistes et contre toutes les formes d'exploitation. L'internationalisme prend tout son sens dans ce contexte. Tant qu'il y aura une division internationale du travail et une division raciale du travail au sein des pays, les idées racistes perdureront pour le justifier. L'internationalisme nécessite de s'attaquer à la fois aux idées et aux structures.





Dans la mondialisation telle qu'elle se fait, les capitaux et les marchandises se déplacent sans contrôle et sans contrainte mais les êtres humains ne le peuvent pas. Le libre mouvement des hommes selon leurs décisions n'est pas le credo du capital, ancien comme moderne.

La migration est le reflet des déséquilibres entre les espaces géographiques séparés, déséquilibres exacerbés par les guerres et les affrontements économiques que se livrent les puissances impérialistes et par les atteintes contre l'environnement. C'est sur ce fond de déséquilibres qu'est prise la décision individuelle d'émigrer. Celle-ci résulte d'une comparaison et d'une espérance.

DES « VAUTOURS » QUI AGGRAVENT LA MISÈRE

Un fonds vautour est une entreprise financière, le plus souvent basée dans les paradis fiscaux, dont la stratégie consiste à racheter des créances sur des États en difficulté financière, très endettés, et qui sont au bord du défaut de paiement ou déjà en défaut de paiement. Le fonds vautour rachète la créance pour une bouchée de pain. Quand le pays qui est en détresse financière

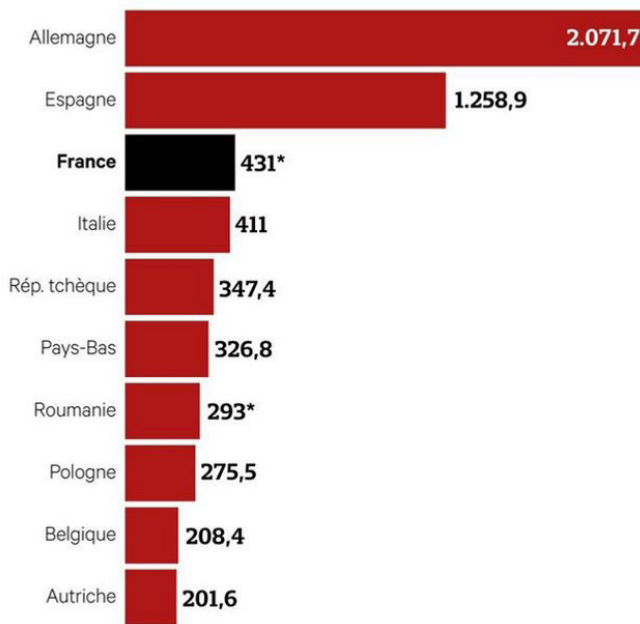
ira « mieux » le fonds vautour lui réclamera le montant de départ plus les intérêts de retard, les frais de justice et autres pénalités. La population sera la première victime de cette brutalité des opérateurs financiers, population qui n'aura d'autres choix que l'exil et l'exode.

Le cynisme ne s'arrête pas là, un rapport de l'internationale des services publics précise que les banques multilatérales de développement voient

l'intensification récente des migrations comme une « opportunité » de promouvoir la privatisation et les partenariats public-privé (PPP), en particulier dans les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés. La Société financière internationale (SFI) voit également de nouvelles « opportunités » d'encourager le secteur privé à fournir des services publics d'accueil, en présentant ce mouvement comme une source « d'espace fiscal » supplémentaire.

LES PAYS QUI ONT ACCUEILLI LE PLUS D'IMMIGRÉS EN 2022

En milliers



SOURCE : EUROSTAT

*Prévisions

LE PACTE EUROPÉEN SUR LA MIGRATION ET L'ASILE

Après des années de débat et négociations, l'Union européenne a adopté en mai 2024, une réforme durcissant encore le contrôle de l'immigration en Europe.

La réforme met notamment en place une procédure de « filtrage » des migrants aux frontières de l'UE pour les identifier et distinguer plus rapidement ceux qui ont des chances d'obtenir l'asile de ceux qui seront renvoyés vers leur pays d'origine.

D'une manière générale, les mesures proposées s'inscrivent dans la continuité des logiques déjà mises en œuvre : répression et approche sécuritaire au service de l'endiguement et des expulsions des personnes en migration. C'est par exemple la systématisation de l'approche « hotspot », c'est-à-dire l'organisation du fichage, du tri et de l'expulsion des personnes arrivées aux frontières européennes. Cette approche renforce le recours généralisé et arbitraire à la détention et aux expulsions, sans garantie que les mineur-e-s ne soient pas épargné-e-s. De nombreuses organisations dont La Cimade, pointent également

l'institutionnalisation de pratiques discriminatoires, comme le fait de prendre en compte le taux de reconnaissance du statut de réfugié.es selon le pays d'origine dans ce tri, ou encore la mise en place de procédures d'exception et d'une notion d'« instrumentalisation des migrations », qui pourrait favoriser la criminalisation des ONG.

Toutes ces mesures sont définies au détriment d'une politique d'accueil qui s'attache à garantir et à protéger la dignité et les droits fondamentaux.

Cette approche des mouvements migratoires accroît les risques sur les routes, sans pour autant empêcher les mobilités, ni protéger réellement les droits des personnes. Encore une fois, des moyens très importants sont consacrés à financer l'édification de barrières physiques, juridiques et technologiques ainsi que la construction de camps sur les routes migratoires. Ces budgets pourraient utilement être redéployés pour accueillir dignement et permettre un accès inconditionnel au territoire européen pour les personnes bloquées à ses frontières extérieures.

La dette

LA QUESTION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les pays les plus pauvres peuvent être riches en ressources naturelles comme le pétrole, les minerais, le gaz ou les ressources forestières, mais ces ressources sont surexploitées et commercialisées par les transnationales aidées par des États corrompus voire des réseaux criminels.

A cela s'ajoute toute une stratégie d'évasion, de fraudes et/ou d'optimisation fiscale bien connues des grands groupes pour déplacer la richesse qu'elles créent vers des territoires peu ou pas taxés (1000 milliards uniquement pour l'UE). La France pourrait pourtant promouvoir de vraies solutions. Elle devrait jouer de tout son poids diplomatique auprès de ses alliés européens pour faire aboutir la transparence fiscale qui permettrait de mieux lutter contre l'évasion fiscale.

Il est nécessaire de gagner une taxation unitaire des multinationales, qui permettrait d'imposer leurs activités, y compris numériques, dans les pays où elles réalisent réellement leurs activités et leurs profits. Des solutions globales sont indispensables, chaque jour, les États perdent un peu de leur souveraineté en matière fiscale. L'impôt est d'autant moins toléré qu'il pèse sur les seules populations et entreprises locales, qui y sont assujetties. La criminalité organisée sait aussi tirer profit de la faiblesse des États dans le recouvrement de l'impôt. Ce pillage organisé oblige les gouvernements des pays les plus pauvres à avoir recours au crédit



international, que ce soit auprès d'acteurs privés (dette privée), d'autres États (dette bilatérale) ou d'institutions financières régionales ou internationales (dette multilatérale).

Cette dette doit être renégociée voire annulée si illégitime. En effet on peut considérer qu'une dette est illégitime quand elle a été contractée en défaveur de l'intérêt général de la population avec par exemple des taux d'intérêt extravagants comme beaucoup de pays en développement.

UNE AUTRE VOIE DE FINANCEMENT PEUT-ELLE ÊTRE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

En France elle est assurée par le groupe de l'Agence française de développement (AFD). Son budget est de 0,43 % du PIB, cette somme est modeste au regard des besoins, de plus cette aide ne peut être efficace que si elle s'appuie sur une véritable solidarité convergente déconnectée d'intérêts nationaux mercantiles.

Une des conditions préalables au déblocage de fonds, plutôt sous forme de dons que de prêts, doit être le contrôle et la transparence totale pour éviter leur captation par des tiers. De même ces fonds ne doivent pas favoriser l'obtention de marchés juteux pour les firmes internationales. La seule boussole doit être le

développement de la production de biens et services nationaux aux services des populations locales alors que l'émiettement international actuel de l'aide au développement est un vrai facteur d'échec (17 objectifs et 160 cibles / sources nations unies). Il s'agirait aussi et peut être surtout qu'au-delà de « l'aide financière » la collaboration entre pays soit construite autour de la culture, de la jeunesse, de l'accès aux services publics de première nécessité, d'accès aux soins afin d'éradiquer les inégalités et la pauvreté facteurs d'émigration. Pour des politiques publiques au service de l'égalité des droits et de la cohésion sociale

Le saccage méticuleusement organisé des services publics par les gouvernements successifs met en concurrence les personnes pour l'accès à des besoins fondamentaux tel que l'accès aux services de santé, à une éducation de qualité, à des logements dignes... Cette politique est accompagnée de discours mensongers des classes dominantes sur les "assistés" qui profiteraient du système et racistes sur les immigrés qui seraient la cause de la dégradation des services publics. Ces discours ne prennent dans la population que parce qu'ils sont relayés ad nauseam par certains médias et parce que les services publics se dégradent effectivement.

Ainsi, pour lutter contre les idées racistes et xénophobes, il faut à la fois rappeler les vrais responsables des pénuries de biens et services essentiels, lutter contre les idées d'extrême droite et prôner un renforcement des services publics pour que tout le monde y ait accès. Si l'effondrement des services publics et des biens et services vitaux est un terrain favorable pour les idées d'extrême droite, leur renforcement les fera reculer.

L'ancien Défenseur des droits (DDD) estime que le respect des droits des étrangers est un marqueur essentiel du degré de protection et d'effectivité des droits pour tous.

Les conséquences du cocktail austérité/privatisation/racisme systémique sont tragiques pour une part de plus en plus grande de la population et plus particulièrement pour les migrants dont les vies sont menacées par la misère, l'absence ou l'insuffisance des soins mais aussi par la longueur des procédures administratives ou par une détention injuste. C'est dans ce cadre-là que l'accès aux services publics est entravé notamment par l'externalisation des services aux migrants quel que soit leur statut.

A ce titre, se pose le problème des conditions d'accueil des immigrés assuré par le service public pour faire échec aux marchands de sommeil et réseau mafieux.

Jouant sur l'écheveau complexe des notions (logement, hébergement, campement, accueil d'urgence...) et des situations de droit (travailleurs migrants, sans papiers, réfugiés, demandeurs d'asile, Droit au logement opposable DALO...), certaines officines de droite et d'extrême-droite n'hésitent pas à attiser la peur et la xénophobie, en prétendant qu'à l'occasion du démantèlement des camps de réfugiés, des SDF « français de souche » auraient été chassés de leur centre d'hébergement pour y loger des immigrés ! Ce sont les mêmes, xénophobes et anti-immigrés, qui instillent l'idée que pour accéder à un logement social mieux vaut être étranger que français. En revanche, ils oublient bien de faire savoir que la très grande majorité de la population victime des marchands de sommeil, de l'insalubrité des logements, de

l'insécurité dans les campements et les bidonvilles est constituée de migrants.

Le droit à être logé dignement est un droit à valeur constitutionnelle qui vise à garantir à tout individu le droit d'avoir un toit. Des solutions existent (hébergement temporaire, centres d'accueil des demandeurs d'asile, centres d'accueil et d'orientation, foyers de travailleurs migrants) mais elles sont insuffisantes. Il y a donc urgence à la mise en place d'un service public du logement chargé de coordonner les différentes entités (État, collectivités locales, bailleurs sociaux, financeurs publics...) pour la mise en œuvre d'une politique globale du logement.

Points clés

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés reconnaît à toute personne le droit de chercher asile en d'autres pays pour échapper à la persécution. Complétée en 1967 par un Protocole qui en supprime les limites temporelles et géographiques, elle établit les normes minimales pour le traitement des réfugiés. Adoptée en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été élargie, par plusieurs accords successifs, aux droits juridiques et civils et aux droits économiques, sociaux et culturels. La Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles est entrée en vigueur en 2003. Bien qu'elle instaure un cadre pour la reconnaissance des droits des migrants, relativement peu de pays l'ont signée.



GLOSSAIRE

Demandeur d'asile : personne fuyant les persécutions ou les conflits et sollicitant la protection internationale en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Réfugié : personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, [...] ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut [retourner dans son pays d'origine] » et personne dont la demande d'asile a été acceptée.

Travailleurs migrants : « personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes ».

Migrant sans papier : « personne sans titre de séjour l'autorisant à rester dans son pays de destination. Elle peut avoir été déboutée de sa demande d'asile, titulaire d'un visa expiré, ou entrée illégalement sur le territoire ».

Asile ou statut de l'exilé : Statut juridique qu'un État accorde à un exilé sur son territoire au terme d'une procédure judiciaire ou administrative. Ce statut confère aux concernés la protection internationale des exilés en empêchant leur renvoi (conformément au principe de non-refoulement), en régularisant leur séjour sur leur territoire d'accueil et en leur accordant certains droits pendant qu'ils s'y trouvent.

Non-refoulement : Principe juridique interdisant aux États de renvoyer toute personne vers des pays ou territoires où elle pourrait être exposée à des persécutions, à la torture ou à d'autres atteintes graves.

Migrant en détresse : Personne qui émigre vers un autre pays dans des conditions de détresse mais qui ne répond pas aux critères applicables pour obtenir le statut de réfugié (les migrants climatiques pourraient relever de cette catégorie). Cette migration est souvent irrégulière et dangereuse.

Migrant en situation irrégulière : Migrants sans papiers, séjournant illégalement dans un pays mais exerçant souvent des activités professionnelles y compris soumises à impôt (bâtiment, entretien...)

Migrant économique : Personne qui franchit une frontière internationale non pas par crainte de persécution mais pour des raisons telles que l'amélioration de ses conditions de vie en allant travailler ou retrouver sa famille à l'étranger. Ces migrants travaillent souvent dans des secteurs souffrant d'un manque de main d'œuvre : services à la personne, hôpitaux, restauration... ou nécessitant un personnel très qualifié médecins, enseignants- chercheurs...

Citoyen naturalisé : Migrant ayant obtenu la citoyenneté dans son pays de destination.